

**Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°2020-2373 du 8 juillet 2020  
Piscine avec locaux de déshabillage**

Zones	Mesures	Détails	Objectifs
Accueil	Matérialisation des distances de sécurité à l'entrée de la piscine	Mettre en place une signalétique au sol (couches ou peintures) matérialisant un espace de 2 mètres entre chaque usager dans le hall d'entrée (en cas de file d'attente).	Limiter le risque de propagation du virus en lien avec la fréquentation de l'établissement
1	Accueil, locaux de déshabillage, blocs sanitaires & zone de bain	Étaffilage des gestes barrières et règles de distanciation sociale	Interne les usagers à appliquer les gestes barrières et les règles de distanciation sociale
2	Accueil	Restriction d'accès des baigneurs présentant des symptômes évocateurs	Sanctionner et informer les usagers et le personnel, par un affichage ou par la distribution de flyers, des conditions de restriction d'accès à la piscine en cas de présentation de signes respiratoires (toux, éternuement) ou digestifs.
3	Accueil, locaux de déshabillage et blocs sanitaires (hors douches)	Obligation du port d'un masque de protection facial	Interne les usagers à appliquer les gestes barrières
4	Accueil, locaux de déshabillage, blocs sanitaires & zone de bain	Renforcement des moyens visant à optimiser les conditions d'hygiène des baigneurs	Interne les usagers et le personnel à appliquer les gestes barrières
5	Toutes les zones	Renforcement des conditions de nettoyage et d'entretien des sols et des surfaces	Limiter le risque de propagation du virus en lien avec la fréquentation de l'établissement
6	Installations sanitaires	Restriction d'usage des installations collectives et limitation du nombre d'installations individuelles	Faire appliquer les règles de distanciation sociale
7	Accueil & locaux de déshabillage	Renforcement et matérialisation des règles de circulation	Faire appliquer les règles de distanciation sociale
8	Accueil, locaux de déshabillage, blocs sanitaires & zone de bain	Maintien en permanence des conditions maximales de ventilation et d'aération des locaux	Limiter le risque de propagation du virus en lien avec la fréquentation de l'établissement
9	Plages	Limitation en nombre et en usage du matériel pédagogique et des accessoires de baignade et de détente	Faire appliquer les règles de distanciation sociale & Limiter le risque de propagation du virus en lien avec la fréquentation de l'établissement
10	Zone de bain	Limitation de la F.M.I. pour les bassins standards	Faire appliquer les règles de distanciation sociale
11	Zone de bain	Limitation des baigneurs dans les lignes de nage	Faire appliquer les règles de distanciation sociale
12	Zone de bain	Limitation de la F.M.I. pour les bassins à remous	Faire appliquer les règles de distanciation sociale
13	Traitement de l'eau	Vérification de l'état et du fonctionnement des dispositifs de traitement de l'eau des bassins	Limiter le risque de propagation du virus en lien avec la fréquentation de l'établissement
14	Traitement de l'eau	Renforcement des conditions de traitement de l'eau des bassins	Limiter le risque de propagation du virus en lien avec la fréquentation de l'établissement
15	Traitement de l'eau	Vidange des bassins et des bacs tampon	Limiter le risque de propagation du virus en lien avec la fréquentation de l'établissement
16	Prévention légionellaire	Mettre en œuvre les dispositions préventives visant à limiter l'apparition et la propagation de la légionelle dans les bassins à remous	Limiter le risque d'exposition des usagers aux légionelles et la contamination croisée covid/légionellaire
17	Prévention légionellaire	Mettre en œuvre les dispositions réglementaires visant à limiter l'apparition et la propagation de la légionelle dans les réseaux d'eau chaude sanitaire	Limiter le risque d'exposition des usagers aux légionelles et la contamination croisée covid/légionellaire
18			